



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois février, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MEDARD LA ROCHETTE**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHE, M. Olivier SEBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Ian ANGUS (Arrivée : 20H35), Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : Mme Fanny ROBY, M. Thierry JAMOT.

Procurations : Mme Fanny ROBY en faveur de M. Jonathan COURAUD,
M. Thierry JAMOT en faveur de Mme Josiane MOURLON.

Secrétaire : M. Olivier SEBENNE. a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour-Session ordinaire

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 26 janvier 2023
 - 2 - Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
 - 3 - Bornage des parcelles de Puylivat
 - 4 - Convention d'entretien pour la vérification annuelle des extincteurs
 - 5 - Validation du devis de réparation du mur de La Vignolle
 - 6 - Demande de raccordement pour la réinstallation de l'éclairage public au Muratet
 - 7 - Présentation du Plan communal de Sauvegarde
 - 8 - Compte-rendu des stages forestiers
 - 9 - Questions diverses
-

| NUMERO | OBJET | SENS DE LA DELIBERATION | VOTE DU CONSEIL |
|-----------------|--|---|-----------------------|
| MA-DEL-2023-008 | Convention d'entretien pour la vérification annuelle des extincteurs | Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : -d'autoriser M. LE MAIRE à signer un contrat d'entretien annuel portant sur la vérification des extincteurs -d'autoriser M. LE MAIRE à signer le devis présenté par la société ACSIS | Adoptée à l'unanimité |
| MA-DEL-2023-009 | Validation du devis de réparation du mur de La Vignolle | Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : -d'accepter le devis de l'Entreprise MATHIVET, située à SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, d'un montant de 10 585.00€ HT, soit 12 702.00€ TTC, pour les travaux de la berge à La Vignolle, car le devis proposé par cette entreprise contenu de la qualité des travaux et conformément à l'enveloppe budgétaire, correspond aux attentes du Conseil Municipal. -d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis. | Adoptée à l'unanimité |

| | | | |
|-----------------|---|--|-----------------------|
| MA-DEL-2023-010 | Demande de raccordement pour la réinstallation de l'éclairage public au Muratet | Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. LE MAIRE à rétablir l'éclairage public au Muratet, et à procéder à une demande de raccordement auprès d'Enedis et auprès de l'entreprise Carré, pour une lampe à LED neuve. | Adoptée à l'unanimité |
| | Bornage des parcelles de Puylivat | | Ajournée |

DECISIONS DU MAIRE

-Décision N°MA-DEC-2023-001 portant sur un devis de réparation de la chaudière :

Afin de réparer le chauffage de la Salle Polyvalente, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de l'entreprise TRULLEN BATIMENT, située à GUERET, portant sur le remplacement du servomoteur de la vanne de la chaudière, pour un montant de 360.29 € HT, soit 432.25 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H25.
Affiché le 2 mars 2023.

